

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n°20/2015****OBJET : CREATION DE LOGEMENT D'ACTIFS****DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT**

Conseillers en exercice	: 23
Présents	: 15
Excusés	: 8
Pouvoirs	: 5
Votants	: 20

SÉANCE DU 13 MAI 2015

L'an deux mille quinze, le mercredi treize mai, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 6 mai 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Laurence MARGAILLAN, Sylvie DAVILLER, Adjointes,
Mesdames, Messieurs : Jean-Marie BELLONE, Claudine NAVARRO, Hélène GARDET, Colette ZALMA, Christine VAUTRIN, Virginie CHABERT, Grégory MARCUCCI, Annie BARBIER, Théodore PAPPALO, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Christian GORACCI qui a donné pouvoir à Jean-Marie BELLONE, Jean-Pierre MAURIN qui a donné pouvoir à Emile BEZZONE, Christian FARALDI qui a donné pouvoir à Pierre BRANCATO, Olivia LEVINGSTON qui a donné pouvoir à Martine LIPUMA, Erwann LE NEGRATE, Jean-Louis MILLO, Aline ZANI qui a donné pouvoir à Théodore PAPPALO, Jean-François PIOVESANA.

SECRETAIRE DE SEANCE : Grégory MARCUCCI

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune a acquis un bâtiment sis 1, rue du Castelet, dans le village historique, d'une superficie de 208 m², resté vacant depuis.

Par délibération du 30 septembre 2014, une aide a été sollicitée pour le projet global de création de gîtes ruraux et d'un logement d'actifs.

Le dossier a avancé : l'avant-projet sommaire a été établi, l'estimation fixée, le permis de construire déposé et le marché alloti à procédure adaptée (MAPA) a été lancé.

L'architecte assurant les missions allant des études jusqu'à la réception des travaux est : Madame Sylvie DENICELLE, architecte DPLG, 31, rue Benoit Bunico 06300 NICE.

Monsieur le Maire fait part de l'estimation du coût du logement d'actifs :

Travaux	43.653 € HT
Maîtrise d'œuvre	3.929 € HT
Diagnostic Performance Énergétique	1.600 € HT

TOTAL	49.185 € HT

Subvention de l'État attendue (DETR) 20%	9.837 €
Subvention du Conseil Départemental (49.185-9.837)X30%	11.804 €
Part communale par emprunt	27.544 € HT

TOTAL	49.185 € HT

Envoyé en préfecture le 21/05/2015

Reçu en préfecture le 21/05/2015

Affiché le

Reçu en préfecture

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré

APPROUVE le projet de création d'un logement d'actifs pour un montant HT de 49.185 €

SOLLICITE une aide financière à hauteur de 30 % de la part du Département,

APPROUVE le plan de financement proposé ci-dessus

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
Emile BEZZONE.

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le 21 MAI 2015
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le

21 MAI 2015

